

Déclaration de politique étrangère

de M. Jean Asselborn

Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères

**prononcée devant la Chambre des Députés
le 17 novembre 2009**

Traduction de courtoisie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le contexte en matière de politique étrangère a fondamentalement changé ces derniers mois et semaines, tant pour le Luxembourg que pour l'Europe.

Certes, les défis les plus importants restent les mêmes : assurer la paix, lutter contre la pauvreté dans le monde, protéger l'environnement.

Les valeurs que nous portons vers l'extérieur sont bien sûr également restées les mêmes. Plus que jamais, l'Union européenne incarne le respect du droit international, l'Etat de droit et le multilatéralisme, ainsi que la défense des droits de l'Homme. Sans ces fondements, la prospérité et la paix durables seraient impossibles. Des évolutions telles que la récente crise financière ou le réchauffement climatique ont à nouveau souligné l'importance de ces bases. Ce genre de problèmes ne peut être résolu que dans un effort commun. C'est ensemble en effet que nous pourrons développer les nouvelles règles de gouvernance dont nous avons besoin.

Même si durant l'année qui vient de s'écouler, l'Union européenne n'a pas toujours réussi à transmettre ce message efficacement, il y a des raisons d'être optimiste. Le modèle européen a pu être remis sur les rails. Ceci est important sur le plan européen mais aussi sur le plan international, afin d'avancer et de trouver des solutions justes et durables aux problèmes globaux.

La première raison pour cet optimisme est l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Nous savons bien que ce n'est que la première étape d'un long chemin. Les problèmes structurels dont souffre la politique extérieure de l'Union européenne ne se résoudront pas du jour au lendemain. Mais l'Union s'est dotée d'instruments qui lui permettront de mieux défendre ses valeurs dans le monde. L'Europe peut laisser derrière elle les discussions institutionnelles et regarder vers l'avant.

Le modèle européen reste attractif et la communauté internationale mise sur l'approche spécifique de l'Union européenne en matière de relations internationales. Le nouveau traité permettra à l'Union de mieux répondre à ces attentes.

Le deuxième grand changement dans le contexte des relations internationales découle bien sûr de l'entrée en fonction de la nouvelle administration aux Etats-Unis. Les déclarations du président Obama permettent à l'ensemble de la Communauté internationale de retrouver l'espoir. L'épisode de l'isolationnisme stérile et conflictuel est révolu. Washington fait dorénavant preuve d'une approche en matière de relations internationales qui est proche de la nôtre.

Les Etats-Unis – aux dires du président Obama - souhaitent agir par le pouvoir de leur exemple et non par l'exemple du pouvoir.

Qu'il s'agisse de la question du réchauffement climatique, de la crise financière, de l'Iran, du Moyen-Orient, de l'Afghanistan, les attentes sont grandes et des déceptions ne sont pas exclues. Mais il est acquis que la nouvelle administration ne succombera pas à la tentation de diviser le monde en bons et en méchants.

Le traité de Lisbonne

La ratification du Traité de Lisbonne a mis un terme à une discussion qui avait débuté en décembre 2001 à Laeken. Cette discussion avait pour but de garantir à l'Union européenne, alors en plein élargissement vers l'Est et le Sud-est, un fonctionnement optimal qui lui permettrait de jouer le rôle qui lui revient en tant que première puissance économique et commerciale, mais aussi en tant que premier donateur mondial dans le domaine de l'aide au développement.

Pendant ces derniers mois - outre la République tchèque - la Pologne, l'Allemagne et l'Irlande ont ratifié le Traité de Lisbonne. Alors que dans les cas de l'Allemagne et de la Pologne il n'était pas nécessaire de modifier le Traité, il en va autrement pour la République tchèque et l'Irlande. Lors du Conseil européen d'octobre dernier, la République tchèque a obtenu la possibilité de s'associer au protocole 30. En clair, cela signifie qu'outre la Pologne et la Grande-Bretagne, la Charte des droits fondamentaux ne sera pas applicable en République tchèque non plus. Pour le gouvernement luxembourgeois il s'agit d'un fait regrettable.

Concernant l'Irlande, le Conseil européen a trouvé une solution en juin de cette année, qui confirme que le Traité de Lisbonne ne remet pas en cause l'actuelle situation constitutionnelle de l'Irlande dans divers domaines politiques, comme par exemple la traditionnelle neutralité du pays ou des éléments de la politique familiale et de la fiscalité.

Cette solution ainsi que la réglementation d'exception tchèque seront ajoutées à la prochaine occasion au Traité de Lisbonne sous forme de protocoles – par exemple lors du prochain « Traité d'adhésion ».

Le Conseil européen de juin a aussi décidé que chaque Etat membre gardera son représentant au sein de la Commission européenne. Ceci était l'une des revendications principales de l'Irlande, afin de pouvoir organiser le second référendum avec de vraies chances de succès. Le référendum du 2 octobre dernier lui a donné raison.

La possibilité de maintenir un Commissaire par Etat membre est prévue par le Traité de Lisbonne et ne nécessitera aucune modification ni ratification supplémentaire du Traité. Le moment venu, le Conseil européen va prendre une décision sur la base de l'article 17 du Traité afin que chaque pays puisse garder un Commissaire après 2014.

Le Luxembourg dans l'Union européenne

Aussi important que puisse être la ratification du Traité de Lisbonne, le défi principal reste néanmoins sa mise en œuvre !

Car il ne faut pas se voiler la face. Si le traité représente bel et bien la fin d'un travail laborieux de presque 10 ans et qu'il faut se réjouir du fait qu'il soit enfin accepté par tous, sa mise en œuvre représente toutefois un grand défi.

C'est seulement après sa mise en œuvre qu'on pourra juger si le Traité apporte à l'Union ce dont elle a besoin aujourd'hui plus encore qu'hier, à savoir une Europe solidaire dans laquelle tous les pays, grands et petits, auront leur mot à dire ; une UE au sein de laquelle les décisions stratégiques ne seront pas prises en otage par l'un ou l'autre grand partenaire dans un intérêt national.

Le Traité de Lisbonne représente la fin d'une évolution et le début d'une nouvelle UE. Quand bien même nous étions tous convaincus lors du Conseil européen à Laeken en 2001 que nous avions besoin d'une autre Europe – avec des institutions lui permettant de travailler en harmonie

à 30 ou plus, d'une Europe intégrée qui ferait le poids face à d'autres puissances dans le monde – nous étions loin d'être tous d'accord sur ce à quoi devait ressembler cette nouvelle Europe.

Malheureusement, sur le fond, rien n'a changé. L'opposition entre les Etats membres qui souhaitent que l'UE reste une confédération souple et ceux qui, au contraire, voudraient s'unir davantage et gérer ensemble une partie de leurs souverainetés nationales, reste entière. Ceci rend difficile la construction et le développement d'une Europe forte dont nous avons besoin en tant que Luxembourgeois.

Le Traité de Lisbonne nous fournit un cadre permettant de promouvoir résolument l'intégration européenne. A côté de nos traditionnelles politiques communautaires, des domaines importants de la politique de justice, des affaires intérieures et de l'immigration seront intégrés dans la méthode communautaire. Dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité, le nouveau Haut-représentant, en tant que vice-président de la Commission pourra s'appuyer sur son propre service extérieur. Cela ne réjouira pas seulement Monsieur Kissinger mais va donnera une nouvelle impulsion à l'élaboration d'une diplomatie européenne plus cohérente. Le nouveau poste du président permanent du Conseil européen constitue également un pas dans cette direction.

Toutefois, le Traité de Lisbonne ne donne pas de réponse définitive à la question de l'essence de l'Union. C'est ce défi qu'il faudra relever dans les semaines et mois à venir, quand il s'agira de concrétiser les structures, les politiques, les postes et les institutions que je viens de mentionner.

Dans cette perspective, le Luxembourg a élaboré ensemble avec ses partenaires BENELUX un mémorandum qui avance des propositions concrètes pour la mise en œuvre du Traité de Lisbonne afin de faire de l'UE une Union mieux intégrée.

D'ailleurs, au sein de l'Union, le document BENELUX demeure l'unique contribution officielle et substantielle au Traité. Ce papier a connu un large écho. Il défend l'idée d'une UE fondée sur la méthode communautaire.

La Commission qui prendra, je l'espère, ses fonctions en janvier ou en février de l'année prochaine, devra continuer à jouer le rôle de moteur du processus européen d'intégration. Seule une Commission forte et dynamique sera à même de lancer et de mettre en œuvre des initiatives qui feront avancer l'Union au détriment des intérêts égoïstes nationaux.

Le Conseil est l'institution la plus affectée par les innovations du Traité de Lisbonne. La discussion autour de la personne du nouveau président du Conseil européen a quelque peu mis dans l'ombre le fond de cette réforme. Je tiens à rappeler à cet endroit que l'articulation qu'il convient de définir entre Conseil européen, Conseil Affaires générales, Conseil Relations extérieures et les autres formations du Conseil est l'une des clés de la réussite du traité de Lisbonne. Si nous réussissons à renforcer le rôle du Conseil européen en tant qu'institution qui définit les orientations politiques tout en développant davantage la fonction des autres formations du Conseil en tant qu'organes de décision, alors je pense que nous aurons trouvé un équilibre qui garantira l'efficacité de l'Union.

Ceci d'autant plus que l'extension des compétences conférées au Parlement européen renforce le respect de la démocratie au sein de l'Union.

* * *

Le 9 novembre, nous avons fêté en grande pompe l'événement le plus important de la deuxième moitié du 20^e siècle : il y a 20 ans, le mur de Berlin n'a pas résisté à la pression de millions de personnes trop longtemps opprimées en Europe de l'Est. Aujourd'hui tous les anciens pays du bloc communiste – j'exclus l'ancienne Union soviétique – sont membres de l'Union. Je souhaite de tout mon cœur que le souvenir de l'Europe qui a engendré la deuxième Guerre Mondiale avec les conséquences dramatiques que nous connaissons et qui ont seulement trouvé un terme en 1989, nous permettra de ne plus ériger de murs, même virtuels. Ces murs qui nous barreraient le chemin vers une nouvelle Union européenne, plus unie, plus solidaire, plus généreuse et plus efficace, et qui empêcheraient l'Europe d'avoir ce poids international dont le monde a grandement besoin.

Coopération entre la Chambre des Députés et le gouvernement

Une meilleure gouvernance au niveau européen implique que la gouvernance concernant les questions européennes au Luxembourg doit être adaptée aux nouvelles réalités.

Le gouvernement et la Chambre ont signé un mémorandum l'année dernière qui prévoit le renforcement du dialogue entre les deux institutions. Il prévoit des initiatives telles que la rédaction de rapports annuels sur la politique européenne et la transposition du droit européen au Luxembourg, ou encore des discussions sur certaines propositions de la Commission européenne dans les Commissions parlementaires concernées.

C'est en analysant le plus tôt possible les propositions de la Commission européenne et leurs conséquences que nous arriverons mieux à influencer le processus de décision européen. L'endroit le plus adapté pour ces discussions sont les Commissions parlementaires, mais elles peuvent aussi prendre la forme de débats d'orientation, comme c'était le cas il y a quelques semaines pour le futur programme de Stockholm.

Le traité de Lisbonne permet à la Chambre de réagir directement aux propositions de la Commission, en lui attribuant le droit de vérifier le respect du principe de subsidiarité *ex ante*. Jusqu'ici, les Parlements nationaux ont été consultés par la Commission dans le processus législatif normal et ils avaient la possibilité d'émettre des avis, un droit dont la Chambre a d'ailleurs fait usage à plusieurs reprises.

Au lieu de n'être responsable que pour la transposition des directives *ex post*, la Chambre sera dorénavant partie prenante dans le processus de législation. Vous jouerez, chers députés, un rôle de plus en plus important, notamment à travers le système des cartes orange et jaunes. Ce nouveau système est une possibilité pour les Parlements nationaux d'exprimer leur désaccord dès la publication d'une proposition de la Commission. Si un tiers des Parlements nationaux trouvent que le principe de subsidiarité n'a pas été respecté, la Commission doit réévaluer sa proposition et éventuellement la modifier.

Les pratiques qui naîtront de ces nouvelles règles reflètent les efforts qui sont faits en vue d'un processus décisionnel plus démocratique, dans lequel les niveaux local, national et européen sont étroitement liés.

Dans le programme gouvernemental, le gouvernement s'est engagé à coopérer davantage avec tous les acteurs, à travers un dialogue renforcé et un échange d'informations amélioré. C'est en exploitant au mieux les possibilités offertes par le nouveau traité que nous pouvons maximiser notre influence.

La politique du siège

Depuis 2004, le Ministère des Affaires Etrangères assume la responsabilité de garantir les meilleures conditions d'accueil aux fonctionnaires européens et d'héberger l'UE et les autres institutions qui ont leur siège au Luxembourg. L'accord de coalition de ce gouvernement prévoit d'ailleurs qu'une politique du siège durable continuera à faire partie des priorités de notre politique étrangère.

Il est évident que l'implantation d'une institution européenne dans une ville confère une visibilité et une valeur de prestige accrue au pays. Mais il importe aussi de ne pas oublier que ceci va de paire avec une série de devoirs pour le Luxembourg. Nous avons des obligations à l'égard de l'UE, des Etats-membres et des 11.000 fonctionnaires et leur famille, qui vivent et travaillent chez nous. Nous tenons à prendre ces engagements au sérieux.

Cela concerne naturellement, en premier lieu, les immeubles. Je me limiterai aujourd'hui à ne mettre en évidence et à survoler qu'une partie des chantiers en cours :

- Un accord a été signé avec la Commission fin septembre portant sur la construction d'un immeuble de remplacement de 120.000 m² de l'actuel Jean Monnet, dont les signes de vieillissement sont apparents. A l'avenir, tous les services de la Commission installés à Luxembourg seront hébergés dans ce bâtiment.
- Les travaux relatifs à la construction d'un nouveau siège du Secrétariat général du Parlement Européen ont débuté au printemps 2008. Il est prévu de bâtir plus de 200.000 m² dans les prochaines années.
- L'achèvement – sans délai supplémentaire – du nouveau Centre de Conférences demeure un dossier politique important.
- Les jalons ont été posés pour permettre à la Cour de Justice européenne, d'entamer sous peu la rénovation de leurs anciens bâtiments. Il est question ici d'un budget supérieur à 80 millions d'euros, à charge des Communautés.
- Je souhaiterais finalement mentionner qu'après de longs préparatifs, le chantier de la deuxième Ecole européenne à Bertrange-Mamer est entré dans la phase concrète de construction.

Il est certain que le Plateau du Kirchberg, symbole de la présence européenne à Luxembourg, continuera à subir de grandes transformations dans les années à venir. Les projets immobiliers ainsi que les services implantés ici au Luxembourg auront certainement des retombées positives en matière de développement économique du pays.

Au-delà des grands projets immobiliers, le Ministère des Affaires Etrangères s'attellera au cours des prochains mois à maintenir le contact avec les services du Parlement européen et de la nouvelle Commission, afin de procéder à une évaluation des accords de siège et des effets qu'ils produisent aujourd'hui.

Nous voulons continuer à nous engager pour le site de Luxembourg et à défendre sa bonne renommée. Les défis sont importants, mais les responsables politiques et les services concernés mettront tout en œuvre pour que le Luxembourg demeure aussi à l'avenir un siège à part entière

garantissant aux institutions européennes les meilleures conditions de travail possibles. Je souhaiterais remercier chaleureusement ici toutes les administrations qui nous aident à nous acquitter de nos obligations et en particulier mes collègues Wiseler et Frieden.

Lutte contre le réchauffement climatique

Tout comme le Luxembourg veille à maintenir son influence au sein de l'Union européenne à un niveau élevé, l'Union européenne doit elle-même veiller au maintien de son niveau d'influence au plan international afin de pouvoir relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Parmi les échéances prioritaires du calendrier international figure la Conférence internationale sur le climat qui se déroulera à Copenhague dans un mois. L'Union européenne joue un rôle très actif dans la lutte contre le réchauffement climatique et il s'agit maintenant de convaincre les autres Parties de contribuer leur part à l'accord mondial. L'Union européenne a posé des jalons importants dans ce sens lors du dernier Conseil européen qui contribueront au succès de Copenhague.

Copenhague constituera un succès si la communauté internationale parvient à dégager un accord international politique ambitieux qui nous permette de limiter le réchauffement de notre planète à 2° par rapport à l'ère préindustrielle. L'enjeu est clair et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer longuement : il s'agit du futur de notre planète, de la sauvegarde de dizaines de milliers de vies humaines dans ces régions du monde où le changement climatique produit déjà ses effets dramatiques, de la préservation de la faune et de la flore... L'effort que nous devons produire est colossal et doit s'inscrire dans une réponse globale. Tout un chacun doit participer à cet effort, quitte à ce qu'on ne puisse pas attendre que chacun fasse le même effort.

Nous espérons que nos partenaires partagent nos vues sur cet enjeu et s'engagent en conséquence pour s'acquitter de leurs responsabilités. Je songe ici en premier lieu à nos partenaires européens et nord-américains, ainsi qu'aux autres partenaires du premier monde. Mais la Chine, le Brésil, l'Inde, la Russie et les autres économies émergentes, dont les émissions de CO2 continueront à augmenter de façon dramatique, devront aussi apporter leur part à l'effort global.

Il est clair que nous Européens, Américains, Australiens et Japonais, nous devons donner le bon exemple. Le Japon par exemple a déjà déclaré vouloir réduire ses émissions de CO2 de 25% d'ici 2020 par rapport à 1990. Nous Européens, nous avons décidé de réduire nos émissions de 20% d'ici 2020 ; et même de 30% au cas où d'autres Etats industrialisés, notamment les Etats-Unis, s'engageraient à produire un effort similaire et que les pays en voie de développement et les Etats émergents s'engageraient à apporter leur part.

Le nouvel accord, que nous souhaitons de tout cœur, ne doit pas se limiter, comme c'est le cas pour l'Accord de Kyoto, à 600 millions d'êtres humains seulement. Il doit au contraire être aussi global que possible dans son application. Un accord mondial implique des règles globales qui s'appliquent à tout un chacun. Une certaine coordination est nécessaire au niveau international pour assurer que l'échange des droits d'émissions puisse se faire de façon efficace, pour que les projets de réduction des émissions dans des Etats tiers puissent être certifiés. Bref, pour que des règles de jeu claires permettent à chaque Etat de contribuer son effort à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce défi global est également un appel à faire preuve de solidarité envers ceux qui souffrent le plus du changement climatique. Et avec ceux qui n'ont pas les moyens pour atténuer les effets du changement climatique. La Commission européenne estime que les seuls pays en voie de

développement auront besoin, à partir de 2020, d'environ 100 milliards d'euros par an pour s'adapter au changement climatique.

Une partie des 100 milliards d'euros par an est supposée être générée par le commerce avec les droits d'émissions ; une partie sera financée par les pays en voie de développement eux-mêmes et le reste par le biais de l'aide publique internationale. A Copenhague, il sera décidé de la part que l'Union européenne devra apporter aux milliards en aide publique aux pays en voie de développement.

Nous ne pouvons cependant pas rester inactifs d'ici 2020 car il est impératif de se lancer aussi tôt que possible dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est ainsi que l'Union européenne compte appuyer les pays en voie de développement dès 2010 par le biais du financement dit « fast-start » et d'augmenter cet appui de façon graduelle jusqu'en 2020. La Commission européenne estime ce besoin de financement rapide des pays en voie de développement pour la période de 2010 à 2012 à entre 5 et 7 milliards d'euros qui seront à financer par la communauté internationale.

Dans ce contexte, je voulais soulever la question de savoir dans quelle mesure nous pourrions financer une certaine partie de notre aide à la lutte contre le changement climatique par le biais de notre budget de l'aide au développement. On nous dit qu'il faut dégager des moyens additionnels pour des projets de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Ces moyens ne sont pas supposés être prélevés sur l'aide au développement existante. Cette remarque vaut surtout pour les Etats qui n'ont pas encore réalisé l'objectif du 0,7% du RNB pour l'aide au développement. Pour les pays industrialisés dont l'aide publique au développement atteint voire dépasse 0,7% du RNB – comme c'est le cas du Luxembourg – il devrait être possible d'utiliser une partie de leur aide au développement pour financer des projets de lutte contre le changement climatique, à condition bien entendu que cela se fasse dans le strict respect des critères existants de l'OCDE en matière d'aide au développement.

Crise financière et économique

A côté du changement climatique et d'un accord à Copenhague, un des plus grands défis de l'UE reste la maîtrise de la crise financière et économique. Une crise qui est devenue une véritable crise sociale.

La crise financière globale demande une architecture financière globale, et l'UE joue ici aussi un rôle de leader. Ceci vaut surtout pour le G-20 qui est devenu progressivement le forum le plus important pour la discussion et la recherche de solutions dans le domaine de l'économie et des finances.

Je ne veux pas revenir ici sur ce que le ministre des Finances a dit il y a un mois dans le cadre du débat d'actualité sur le G-20. Je veux juste souligner qu'il est important que l'UE parle d'une voix au G-20, avec un mandat clairement défini par le Conseil européen pour les représentants de l'UE – même si cela ne constitue pas une garantie contre des décisions contraires à notre intérêt. Nous en avons fait la dure expérience en avril de cette année.

Dans la nouvelle gouvernance de l'économie mondiale que le G-20 veut mettre en place, celui-ci devrait jouer un rôle important, à côté du FMI, dans la supervision macroéconomique. Il est nécessaire que l'Eurogroupe soit aussi complètement intégré dans ce mécanisme. De cette manière, nous pourrions éviter que des déclarations incohérentes du FMI/G-20 d'un côté et de l'Eurogroupe de l'autre côté, soient faites au sujet de la politique budgétaire des différents Etats

membres de la zone euro. Ceci est d'autant plus important que le traité de Lisbonne formalise l'Eurogroupe.

Le rôle de leader que l'UE a pris au sein du G20 en matière d'architecture financière va se concrétiser dans les semaines à venir avec l'adoption des propositions y relatives de la Commission telles qu'elles ont été proposées par le rapport Larosière.

Elles vont également entraîner une réorganisation de la supervision et du contrôle des banques et assurances au Luxembourg. La coordination sera renforcée au niveau européen, tandis que les instances nationales de supervision garderont la compétence en ce qui concerne le contrôle direct sur place, mais elles auront une marge de manœuvre limitée. Ici, les acteurs de la place financière devront aussi se conformer aux nouvelles règles.

Mais je suis persuadé qu'ils sauront garder une longueur d'avance sur les autres, comme ils l'ont déjà fait si souvent par le passé. Ils vont devoir miser sur leur capacité d'innovation et leur compétence technique. Mais il serait par ailleurs illusoire de penser qu'en ce qui concerne les discussions difficiles sur les dossiers fiscaux notre pays seul puisse imposer sa volonté aux autres.

Le gouvernement s'applique à trouver une solution globale qui ne permettrait pas seulement à la place financière luxembourgeoise, mais aussi à l'UE de s'imposer face à la concurrence internationale, et ceci sans qu'il n'y ait des distorsions de concurrence. L'objectif ne peut pas être une fuite des capitaux vers les Caraïbes ou l'Asie.

Ce capital est nécessaire pour aider à financer les nombreux plans de relance conjoncturelle. Les plans de relance nationaux et celui de l'UE ont permis de freiner la récession économique récente. Les premiers signes d'une légère reprise sont visibles. Il s'agit maintenant de trouver un chemin pour assainir les finances de l'UE et de la zone euro. Parce que c'est seulement en respectant collectivement les règles du pacte de stabilité que notre monnaie unique, l'euro, restera le facteur de stabilité qu'il a été pendant la crise. Mais pour appliquer les règles du pacte de stabilité, nous avons besoin de la force institutionnelle nécessaire pour prendre des décisions courageuses au besoin. Ici, la Commission est en première ligne.

Tout comme nous avons besoin du bon fonctionnement du marché intérieur pour les prestations de services financiers se basant sur une nouvelle architecture financière solide, nous avons aussi besoin d'un marché intérieur qui fonctionne sans restrictions et sans mesures de distorsion de la concurrence des Etats membres.

La crise économique mondiale nous a démontré que le réflexe protectionniste est toujours prompt à ressurgir. Ce qui pour une économie comme la nôtre, dépendante à presque 100% des exportations, peut avoir des conséquences dramatiques. Le marché intérieur ne doit pas être fragmenté. La Commission doit entièrement assumer son rôle, prévu par le traité, afin d'éviter qu'il n'y ait des distorsions de la concurrence et des restrictions des libertés fondamentales du marché intérieur.

Lors de la présentation de ses orientations politiques devant le Parlement européen, le président de la Commission Barroso s'est déclaré être un fervent défenseur du marché intérieur et il a promis de renforcer la dimension sociale du marché intérieur. Ce sont des engagements que le gouvernement luxembourgeois soutient expressément.

Je tiens à ajouter une remarque générale au sujet de la crise financière :

Les leçons de la crise doivent être tirées au Luxembourg, mais aussi en Europe et dans le monde. Nous ne pouvons pas continuer comme avant et faire comme si rien ne s'était passé. Il n'est pas concevable de dépenser des milliards pour le sauvetage des banques avec l'argent public d'un côté alors que de l'autre des bonus qui atteignent des millions sont distribués. Les banques ont pour mission première d'être au service de l'économie et de mettre à disposition des crédits à cet effet. Par ailleurs nous soutenons au niveau européen et international tous les efforts qui sont faits pour encadrer les banques de façon à ce qu'elles ne prennent pas de risques excessifs, de nature à mettre leur propre existence en péril, dans le seul but de maximiser leurs profits. L'évolution que nous avons connue avant la crise ne doit pas se répéter.

Politique en matière de commerce international

De la même façon que l'UE ne peut pas se permettre de tolérer des barrières internes, elle ne peut pas non plus se permettre qu'il y ait, à l'extérieur, un retour à un protectionnisme effréné.

L'Union européenne est la première puissance commerciale mondiale : un cinquième du commerce mondial des biens est en relation avec l'UE. Si on parle uniquement du commerce des services (par exemple le transport, la logistique ou les télécommunications), on voit que l'UE, avec une part de 27 %, est le plus grand exportateur mondial ; elle se place même devant l'Amérique et le Japon. Sur le plan mondial, ce sont aussi les entreprises européennes qui investissent le plus à l'étranger. D'autre part, un tiers des investissements étrangers non européens est fait dans l'Union européenne.

Ceci signifie aussi qu'aucun marché n'est aussi ouvert que celui de l'Union européenne. L'UE garde la porte ouverte pour des importations et des investissements de pays tiers ! Tandis que certains gouvernements se laissent inciter à ériger de nouvelles barrières commerciales, à protéger leur pays contre la concurrence étrangère, ou carrément à les isoler, l'Union prend au sérieux son rôle de plus grand partenaire commercial ! Ainsi, nous montrons en tant qu'Union que la politique commerciale communautaire ne recherche pas des avantages à court terme. Nous réfléchissons aussi à la meilleure façon d'influencer positivement le processus de développement de nos partenaires commerciaux.

Mais concrètement qu'est-ce qui a été réalisé ces derniers mois dans ce domaine ?

En octobre, l'Union européenne a conclu un accord de libre échange important avec la Corée du Sud. En parallèle, l'Union européenne a entamé des négociations avec le Canada, pour que nos entreprises aient un meilleur accès au marché de nos amis canadiens. La Commission européenne négocie au nom des 27 Etats membres des accords dits d'association avec les pays de l'Amérique latine. En Asie, l'UE étudie également quels pays ont le plus grand intérêt à une telle coopération et avec quel partenaire commercial un accord de libre échange bilatéral est le plus sensé.

Soulignons que, dans le cadre de tels accords commerciaux, l'UE cherche notamment à encourager le commerce intra-régional. Par là, nous voulons promouvoir l'intégration régionale. Parallèlement, l'UE donne aussi aux pays en voie de développement les moyens nécessaires leur permettant d'adapter leurs structures économiques pour que leurs biens et services restent compétitifs. En outre, l'Union prend en considération les forces et les faiblesses spécifiques de ces pays, et leur laisse assez de temps pour ouvrir progressivement leurs frontières à nos produits. Mais pour qu'ils puissent profiter de ces conditions très avantageuses, ces pays doivent respecter les droits de l'Homme, et pas seulement sur le papier. Si cela n'est pas le cas, l'UE peut suspendre ces avantages commerciaux, comme cela a été le cas pour le Sri Lanka par exemple, où de graves violations des Droits de l'Homme ont été commises.

Nous sommes convaincus que c'est par une telle approche, qui combine de façon cohérente commerce et aide, que les pays en voie de développement pourront utiliser au mieux les opportunités que leur offre l'UE dans le cadre de sa politique commerciale.

Ce ne sont là que quelques exemples de la politique commerciale commune qui a comme objectif principal d'améliorer les conditions pour la croissance économique et, par ce biais, la création d'emplois. Dans le même temps, l'UE veille à ce que les pays les moins avancés disposent, par une meilleure intégration au commerce international, des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur propre modèle de développement, de sorte que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

Je tiens cependant à souligner à nouveau dans ce contexte que l'Union européenne prévoit toute une série de programmes, instruments et mesures qui permettent aux pays les moins avancés de mettre leurs biens, notamment les produits agricoles, sur le marché européen sans restrictions. Ainsi, de nouvelles règles régissent par exemple depuis le 1^{er} octobre l'importation de sucre en provenance d'Afrique, des Caraïbes et d'autres Etats du Pacifique : grâce à ces règles, il est désormais plus facile pour ces pays de vendre leur sucre ici. Par ailleurs, tous les autres produits (hormis les armes) provenant des pays les moins avancés peuvent être importés en Europe en franchise douanière et sans limitation quantitative dans le cadre des règles dites « Everything but arms ». De cette façon, l'UE a importé pour l'année 2008 des biens en provenance des pays les moins avancés pour un montant total de 5,8 milliards d'euros.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont également appelé le G20, lors de leur rencontre informelle du 17 septembre, à appliquer les mêmes règles à l'égard des pays les moins avancés, et ce directement : car ce sont justement les plus faibles qui, en ces temps incertains, souffrent de la plus grande misère. Ces exemples témoignent du sérieux avec lequel l'UE assume sa responsabilité de plus grand bloc commercial mondial ; une responsabilité qui est aujourd'hui, notamment vis-à-vis des pays en voie de développement, plus nécessaire et importante que jamais!

Et justement aujourd'hui, alors que la conférence de la FAO – la conférence mondiale de l'alimentation de l'ONU – est réunie à Rome, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'en 2000, lorsqu'on a fixé les objectifs du millénaire qui visaient à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, 800 millions de personnes avaient à lutter chaque jour contre la faim et la soif. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à plus d'un milliard!

Les chiffres ont progressé, ils n'ont pas reculé. Pour la communauté internationale, il s'agit désormais d'un immense défi et le Luxembourg, l'UE et les Nations Unies doivent s'engager pleinement pour enrayer cette évolution.

Le Cycle de Doha

Je regrette qu'il n'ait jusqu'ici pas été possible de conclure les négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). C'est dommage, car ce sont surtout les pays les plus pauvres qui souffrent le plus du fait que ces négociations n'aient pas encore pu être conclues. Et ce alors que le commerce mondial a chuté de 18 % entre août 2008 et août de cette année du fait de la crise économique. Dans une telle situation, l'UE ne peut en aucun cas rester les bras croisés en attendant des temps meilleurs.

C'est donc à l'ensemble des membres de l'OMC, et surtout aux pays développés et aux économies dites émergentes, c'est-à-dire des pays comme la Chine, le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud, qu'il revient de soutenir les derniers efforts nécessaires pour arriver à une conclusion du cycle de Doha.

Mais la libéralisation du commerce dans le cadre de l'OMC signifie aussi que la communauté internationale doit s'entendre sur le fait que le commerce entre les pays est une partie de la solution, et non une partie du problème dans la lutte contre le changement climatique, la faim dans le monde ou les migrations.

L'Europe et le Luxembourg ne sont pas seulement mis au défi par les problèmes globaux de notre temps. Un engagement direct et concret est nécessaire pour les pays qui se situent dans notre voisinage direct. Et là aussi il s'agit de renforcer les institutions, d'adopter des règles et de les respecter. Les conditions fondamentales au processus d'intégration européenne sont pertinentes aussi pour ce qui est d'apporter à nos voisins la stabilité et la croissance économique.

Balkans

Les Balkans en sont un premier exemple.

Nous connaissons tous l'importance de cette région et les répercussions concrètes qu'ont sur l'Europe les développements dans ces pays.

La politique étrangère européenne n'est pas née dans les Balkans, mais elle s'y est certainement développée. C'est pour cette raison que la région des Balkans reste toujours importante pour la crédibilité des relations extérieures de l'Union. Si l'année qui vient de s'achever aura été une année très importante pour les Balkans, l'année qui est sur le point de débiter sera cruciale.

Les douze derniers mois ont été importants dans la mesure où deux pays de la région – le Monténégro en décembre 2008 et l'Albanie en 2009 – ont déposé leur demande d'adhésion à l'Union européenne. Il faut envisager que la Serbie leur emboite le pas avant la fin de l'année.

Malheureusement, ni l'accord d'association et de stabilisation ni l'accord intérimaire avec la Serbie n'ont pu être mis en œuvre. Il serait hautement souhaitable que tous nos partenaires européens puissent franchir le pas et ratifier ces accords.

Après l'avis favorable de la Commission, l'ARYM, qui a le statut de candidat depuis plusieurs années, peut espérer voir commencer prochainement les négociations d'adhésion. Quant à la Croatie, après la conclusion d'un accord avec la Slovaquie, elle peut à nouveau envisager aboutir dans ses négociations. Bien entendu, la pleine coopération avec le Tribunal International pénal à la Haye reste un élément décisif, sinon déterminant pour la poursuite rapide des négociations.

Grâce au Traité de Lisbonne nous disposons à présent du cadre institutionnel nécessaire pour de nouveaux élargissements. Cela ne signifie pas que tous les pays des Balkans feront partie de l'UE du jour au lendemain. Mais leurs efforts pour rejoindre la famille européenne peuvent et doivent être pris au sérieux. Il s'agit d'un devoir historique et d'une promesse que nous leur avons faite en 2003 à Thessalonique.

A partir du 19 décembre 2009, les citoyens de trois pays balkaniques – l'ARYM, le Monténégro et la Serbie – pourront circuler sans visa dans l'espace Schengen. Il s'agit d'une mesure importante que le Luxembourg a activement soutenue. Nous croyons que le changement de mentalité dont

cette région a tant besoin ne peut se concrétiser que si les jeunes peuvent voyager librement et découvrir nos pays.

L'évolution au Kosovo a également été relativement satisfaisante. Il y a quelques jours de cela, des élections municipales y ont eu lieu. Il s'agit des premières élections libres depuis l'indépendance du pays. Les autorités kosovares ont tout mis en place pour que la minorité serbe puisse également participer à ces élections. Le fait que plus d'une trentaine d'entités politiques serbes se soient inscrites pour ces élections est un développement positif. La situation sécuritaire est restée calme et Belgrade a tenu sa promesse d'aborder la question kosovare de manière pacifique et par des moyens diplomatiques. Bien entendu, nous ne pouvons attendre de la Serbie qu'elle reconnaisse du jour au lendemain le Kosovo. Une telle démarche nécessite beaucoup de temps.

Du 1^{er} au 11 décembre prochain la Cour internationale de justice de la Haye (CIJ) procédera aux audiences publiques à la suite desquelles elle rendra son avis consultatif sur la conformité au droit international de la déclaration d'indépendance du Kosovo ; l'avis sera probablement publié vers la mi-2010. Le Luxembourg, qui a reconnu l'indépendance de l'ancienne province serbe, a soumis un exposé écrit à la CIJ pour soutenir la cause du Kosovo.

Malgré ces nombreuses évolutions positives, la situation dans les Balkans est loin d'être entièrement satisfaisante. La crise économique mondiale a également touché les économies fragiles des Balkans et il n'est pas à exclure que la récession puisse déstabiliser l'un ou l'autre gouvernement de la région.

En Bosnie – ces Balkans dans les Balkans – les réformes nécessaires se sont malheureusement fait attendre. Les tensions entre les trois peuples constitutifs ont refait surface et nous sommes loin encore d'un Etat viable. Sous l'impulsion de l'UE, les négociations de Butmir doivent reprendre ces jours-ci afin de convaincre les politiciens bosniens de laisser de côté leurs divergences et de s'engager pour la constitution d'un Etat unitaire. Ceci est d'autant plus important que des élections législatives auront lieu l'année prochaine. Il faut mettre les hommes politiques de Bosnie devant leurs responsabilités. Pour cette raison qu'il faut procéder en temps utile à la fermeture du Bureau du Haut Représentant en mettant ses pouvoirs sous le contrôle des autorités bosniennes. D'éventuelles négociations d'adhésion ne pourront se faire qu'avec un Etat qui aura clarifié sa situation interne.

L'Albanie

L'exemple de l'Albanie illustre les progrès tout en nuances des Balkans. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'Albanie a soumis sa candidature d'adhésion à l'UE et est devenu membre de l'OTAN au mois d'avril de cette année. Pourtant, ici aussi il y a eu des évolutions moins positives : les élections législatives au mois de juin n'ont pas entièrement satisfait aux critères internationaux en la matière et, depuis, l'opposition boycotte le travail du Parlement.

L'Albanie – tout comme la Bosnie-Herzégovine – devra également encore patienter avant de pouvoir profiter de la libéralisation des visas. En effet, ces deux pays n'ont pas été à même de remplir toutes les conditions prévues par la Commission dans ce dossier. Il est important de le souligner, car cela prouve bien que le rapprochement à l'UE n'est pas un processus automatique, mais que les pays qui y aspirent ont aussi leur rôle à remplir.

Nombre de ces évolutions positives ont été rendu possibles grâce au soutien de l'UE, aucun des problèmes qui restent à résoudre ne pourra l'être sans l'aide de l'Europe et la volonté politique

des pays concernés. Sans une véritable perspective européenne, il ne pourra y avoir de stabilité durable dans les Balkans.

Le Luxembourg a apporté durant l'année écoulée sa pierre à l'édifice. Sur le plan bilatéral nous avons poursuivi nos projets de coopération ; sur un plan politique nous avons soutenu chaque gouvernement pro-européen de la région. Enfin, sur un plan multilatéral, nous avons activement participé à des missions d'observations électorales et aux missions internationales comme l'EULEX ou la Kfor.

L'Europe et ses voisins

Malgré l'importance des Balkans occidentaux pour l'Europe, il importe de rappeler que ce n'est pas la seule région où le modèle de gouvernance européen peut – et doit – avoir un impact positif.

Un voisinage stable est essentiel afin de garantir la stabilité de l'Europe. C'est pour cette raison qu'il importe que les partenaires européens collaborent étroitement avec leurs voisins directs, au sud tout comme à l'est. Ces régions ont également besoin de notre soutien pour mettre sur pied des institutions viables et adopter des règles qui sont nécessaires non seulement pour éviter toute possibilité d'hostilités, mais aussi pour faciliter la démocratie, la bonne gouvernance et la croissance économique.

En juin de cette année, un pas important a été fait en direction d'un voisinage stable avec la création du Partenariat oriental entre l'UE et ses 6 voisins d'Europe orientale : le Belarus, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Les travaux des différents groupes de travail du Partenariat ont déjà débuté avant l'été. Il s'agit d'élaborer des projets concrets afin d'aider les membres du partenariat sur le plan politique et économique. Sont principalement visés les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la participation civile.

Géorgie

Même si après le conflit d'août 2008, la Géorgie ne fait plus la une de l'actualité politique, nous restons toutefois très vigilants et gardons un œil sur la situation dans ce pays.

La Commission d'enquête internationale, pour la création de laquelle le Luxembourg s'était engagé, a démontré que les raisons du conflit de l'été 2008 n'étaient pas aussi claires que les deux protagonistes voulaient nous le faire croire. L'analyse de bon nombre de Ministres des affaires étrangères européens a été correcte : la Géorgie a déclenché le conflit et la Russie a réagi de façon disproportionnée.

Depuis l'an dernier, la situation en Géorgie est devenue beaucoup plus stable, ce qui est en majeure partie le mérite de l'Union européenne. La mission d'observation de l'UE – connue sous le nom d'EUMM – est toujours présente sur le terrain avec plus de 300 hommes et femmes, dont deux Luxembourgeois.

Les discussions internationales qui ont lieu à Genève depuis octobre 2008 continuent à être importantes afin de trouver des solutions durables pour la Géorgie, mais aussi pour les deux régions d'Ossétie du Sud et d'Abchachie. Des premiers résultats ont déjà été obtenus à Genève: un système d'alerte précoce a été établi afin de désamorcer rapidement tout recours à la force

potentiel. Le but de telles mesures est de réinstaurer petit à petit la confiance entre les belligérants de 2008 et éviter de nouvelles violences.

Il importe de stabiliser davantage le Caucase, en mettant l'accent surtout sur le progrès dans les domaines démocratique et économique. A notre avis, la Géorgie a encore un long chemin à parcourir, surtout pour améliorer le dialogue politique entre le gouvernement et les partis de l'opposition, mais aussi pour moderniser le système électoral et la justice et progresser en matière de liberté de presse et de conscience.

Ukraine

A part la Géorgie, il ne faut pas perdre des vue la situation en Ukraine. L'Ukraine, immense pays fort de ses 50 millions d'habitants, a un potentiel énorme et pourra jouer un rôle important dans la région et servir d'exemple pour ses voisins.

L'instabilité politique qui règne en Ukraine depuis des années est très frustrante. Mais l'espoir que les élections présidentielles de janvier 2010 vont changer la situation reste entier du côté des Ukrainiens, mais aussi du côté européen. Nous devons continuer à soutenir les efforts de réforme dont l'Ukraine a urgemment besoin pour enfin développer son potentiel. Nous sommes prêts à prêter main forte à l'Ukraine dans ce contexte.

Russie

Les relations avec les pays du partenariat oriental sont indissociables des relations UE-Russie. Je veux profiter de cette occasion pour souligner une nouvelle fois que la Russie n'a pas de droit de veto sur les choix de pays comme la Géorgie et l'Ukraine. Mais en même temps, il importe de prendre en compte les inquiétudes russes afin de ne pas mettre inutilement en péril la stabilité et la balance politique dans notre région. Les relations entre l'UE et la Russie doivent se fonder sur des valeurs communes et non pas sur la méfiance. Il en va de même pour les relations entre l'OTAN et la Russie.

Dans ce contexte, force est de constater que les relations entre l'UE et la Russie se sont normalisées lors des 12 derniers mois, après avoir traversé une période difficile avec la crise géorgienne. Européens et Russes ont recommencé à aborder les grands défis communs de manière constructive, défis qu'il importe d'aborder ensemble afin de pouvoir les résoudre sans risquer le bien-être de nos populations. Je pense notamment en premier lieu à la crise économique mondiale, au changement climatique et à la sécurité sur le continent européen.

Personne ne contestera que ces défis puissent seulement être abordés de façon satisfaisante si l'UE et la Russie se comportent en tant que partenaires.

On peut donc se féliciter des progrès réalisés par l'UE et la Russie dans la négociation d'un nouvel accord-cadre pour assurer et développer les relations à long terme. Les deux côtés espèrent que le nouvel accord pourra servir de base solide pour approfondir la coopération dans les années à venir sur un arrière-fond de confiance mutuelle.

L'avantage d'un partenariat stratégique basé sur la confiance mutuelle est le fait que les divergences peuvent être abordées de façon ouverte et constructive. Nous pensons que nous pouvons établir une telle relation avec la Russie. Je me félicite des déclarations du Président Medvedev qui affirme vouloir renforcer les droits de l'homme, la démocratie et la bonne

gouvernance en Russie, domaines pour lesquels nous pensons que des déficits persistent. C'est en dialogue avec la Russie que l'UE peut aider à mettre en œuvre ces efforts.

Je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises : la Russie est et restera un partenaire important, notamment pour ce qui est de la réforme du système économique mondial, mais aussi dans la lutte contre le changement climatique. L'UE espère que la Russie fera preuve de son pouvoir créatif et de ses responsabilités au sein du G20 mais aussi dans le cadre des discussions de Copenhague.

En matière d'architecture de sécurité, qui, sous l'impulsion du Président Medvedev, sera analysée dans le cadre de l'OSCE, mais aussi au sein de l'UE, de l'OTAN, et d'autres foras, nous sommes d'accord pour dire que des améliorations sont possibles. Mais ceci ne veut pas dire que les structures existantes soient obsolètes. Au contraire, ces structures nous serviront de base pour les améliorer par la suite. L'avantage que présente l'OSCE en tant que forum est que bon nombre de pays qui ne sont membres ni de l'OTAN ni de l'UE y sont présents. Ces pays peuvent donc être intégrés dans ce processus de réforme et, par conséquent, rendre le processus plus transparent et plus équitable. Nous espérons donc que le processus dit de Corfou sera poursuivi et dévoilera des propositions pour améliorer les structures de sécurité en Europe dans l'intérêt de tous les participants. Le but est de construire la sécurité en Europe ensemble avec la Russie, et non contre elle. Il est à espérer que le même esprit sera à l'œuvre dans les contacts entre la Russie et l'UE.

De manière générale, il est clair que la Russie de par son poids politique et son rôle en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, restera un partenaire sur tous les sujets de politique étrangère, notamment sur celui de la non-prolifération des armes de destruction massive et les dossiers nord-coréen et iranien liés à cette problématique.

Etats-Unis d'Amérique

Dans ce contexte, le rapprochement entre la Russie et les Etats-Unis est à saluer. Les discussions sur l'accord qui succédera au traité START ont bien avancé et les deux pays espèrent pouvoir signer le document encore cette année. Le désarmement nucléaire est un dossier très important à nos yeux et la décision de réduire leurs arsenaux est un signal positif envoyé par les Russes et les Américains, notamment en vue des négociations avec l'Iran mais également en vue de la conférence de révision du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu en mai 2010.

Cette évolution est un résultat clair du changement politique aux Etats-Unis.

Il est indéniable que la nouvelle administration montre beaucoup plus de compréhension pour l'approche européenne des problèmes. Un ton nouveau se fait entendre. Des mots comme « engagement », « multilatéralisme », « concertation » et « coopération » refont leur apparition. Il existe enfin une conviction que les institutions et les règles internationales doivent être renforcées. En d'autres mots, il faut aspirer à une amélioration de la gouvernance mondiale.

Cette nouvelle attitude mène déjà à une plus grande convergence entre l'UE et les Etats-Unis. Ceci est nécessaire afin de pouvoir affronter ensemble les défis actuels.

La relation transatlantique n'est aujourd'hui plus uniquement fondée sur la garantie de la sécurité en Europe. Il s'agit plutôt de coopérer dans le monde, afin de résoudre ensemble les problèmes globaux. A cette fin, il nous faut un dialogue transatlantique franc. Dans le passé, ce dialogue a été entravé par deux facteurs: L'Europe n'a souvent pas été en mesure de parler d'une seule voix.

Le traité de Lisbonne créera de nouvelles structures dans ce domaine. De l'autre côté, l'Amérique n'était souvent pas disposée à écouter les Européens. Dans ce contexte, la nouvelle administration américaine a envoyé des signaux encourageants. Je ne mentionnerai que les plus importants: la modification des plans pour un bouclier anti-missiles en Europe, ce qui ne constitue non seulement un ajustement à la menace iranienne mais contribue également à créer un climat plus positif vis-à-vis de la Russie. La vision d'un monde sans armes nucléaires et l'ouverture vers le monde arabe ne sont certes pas des projets réalisables à court terme. Ils contribuent toutefois à créer un nouveau climat de coopération et de confiance mutuelle.

L'acceptation par les Etats-Unis de leur part de responsabilité dans l'effort global contre le changement climatique est évidemment aussi très significative.

Dans ce contexte, je souhaite mentionner l'initiative de l'administration pour une réforme fondamentale du système d'assurance maladie aux Etats-Unis: ceci montre que le transfert d'idées n'est pas à sens unique au-dessus de l'Atlantique. Cette initiative promet de rapprocher les réalités sociales entre les deux continents et pourrait à son tour désamorcer chez nous les débats idéologiques entre défenseurs et opposants du modèle social européen.

Une initiative très concrète, où le Luxembourg peut assister ses partenaires américains, est la fermeture de la prison de Guantanamo. Le Luxembourg s'est dit prêt à participer financièrement au transfert de détenus dans d'autres pays. Il contribue ainsi à clôturer un chapitre difficile dans les relations transatlantiques qui avait porté atteinte au système du droit international.

OTAN

Le renouveau transatlantique se fait aussi sentir dans le contexte de l'OTAN.

Il y a 20 ans, après la chute du mur de Berlin, nombreux étaient ceux qui se demandaient si on avait encore besoin de l'OTAN. 20 ans après la réunification de l'Europe, l'OTAN reste un acteur central quand il s'agit d'assurer la sécurité et la stabilité.

Aujourd'hui, le contexte dans lequel évolue l'OTAN a pourtant changé. L'OTAN n'est plus une organisation strictement militaire.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à d'autres menaces – l'instabilité d'Etats faibles ou défaillants, les attaques cybernétiques, la sécurité énergétique, la piraterie par exemple. Ce sont des dangers qui ne connaissent pas de frontières, qui naissent en dehors du territoire de l'OTAN et qui menacent nos citoyens et notre système politique et social.

Il y a un mois, nous avons lancé en présence de Mme Albright ici à Luxembourg le premier d'une série de séminaires qui devront contribuer à élaborer un nouveau concept stratégique pour l'OTAN.

Le nouveau concept stratégique devra être présenté au sommet de l'OTAN en automne 2010. Il donnera à l'OTAN les réponses nécessaires pour affronter les nouveaux défis du 21^{ème} siècle.

Voisinage méridional

Les questions de gouvernance et de stabilité ne se posent bien sûr pas seulement à l'Est de l'UE. La situation de nos voisins méridionaux appelle également notre engagement.

Je ne veux pas vous cacher que dans cette région le rythme des réformes dans certains domaines n'a pas été celui que nous avions escompté, comme par exemple dans le domaine de la démocratisation et de la promotion des droits de l'homme ; domaines dans lesquels nous aurions souhaité voir un engagement plus résolu de la part de certains pays. Nous allons poursuivre notre engagement afin que cet aspect important ne soit pas marginalisé dans nos relations avec ces pays et ce non pas en donnant des leçons à ces pays, mais en engageant un dialogue constructif avec eux.

En ce qui concerne la coopération multilatérale avec le voisinage méridional de l'UE, certains facteurs, dont surtout le conflit dans la Bande de Gaza, ont empêché que l'Union pour la Méditerranée se développe comme on l'avait espéré. Toutes les activités de ce partenariat ont été gelées par nos partenaires arabes en réaction à la guerre à Gaza, ce qui constitue une première depuis 1995. Le grand atout du Processus de Barcelone a toujours été celui de constituer un forum dans lequel toutes les parties ont pu se rencontrer et discuter, et ce indépendamment de la situation au Proche-Orient. L'Union pour la Méditerranée était donc directement concernée par le conflit à Gaza et plusieurs mois d'efforts soutenus seront nécessaires pour voir ce partenariat remis sur les rails.

S'y ajoute que les différentes innovations institutionnelles apportées dans le cadre de la création de l'Union pour la Méditerranée n'ont pas encore produit les effets désirés jusqu'à présent. La nouvelle architecture du partenariat euro-méditerranéen est plus complexe, ainsi que les mécanismes décisionnels, et le secrétariat de l'Union, conçu comme une pièce angulaire pour la mise en œuvre des projets, n'est pas encore opérationnel. Le Luxembourg s'engagera de manière résolue à ce que l'UE en tant que telle reste un acteur dans ce partenariat, avec tous ses Etats membres, ceux qui bordent la Méditerranée, mais aussi les autres.

Au cours de l'année écoulée, le Luxembourg a pu accentuer son profil en Afrique du Nord, au Proche et Moyen-Orient, que ce soit sur le plan politique ou économique. Non seulement les nombreux contacts bilatéraux entre Ministres en marge de rencontres internationales y ont contribué, mais aussi les voyages qui ont été effectués par différents membres du gouvernement dans cette région. En ma capacité de Ministre des Affaires étrangères, j'ai eu l'occasion de me rendre cette année en Syrie, en Tunisie et en Oman. S'y ajoutent toute une série d'entretiens bilatéraux entre autres avec mes homologues d'Israël, de l'Iran et du Qatar.

J'ai toujours eu la conviction qu'il faut chercher le dialogue, aussi et surtout avec des pays qui ne poursuivent pas les mêmes priorités que les nôtres. Cela n'est pas toujours facile, les évolutions sont souvent lentes et laborieuses et des améliorations ne peuvent être constatées que sur une certaine période de temps. L'année passée, j'ai encore affirmé à cette tribune qu'il faudrait considérer la Syrie comme faisant partie de la solution et je me suis engagé à chercher le dialogue avec ce pays. Ainsi, nous avons vu d'un bon œil que d'autres au sein de l'UE se sont ralliés à ce point de vue et qu'on aspire de nouveau à avoir une coopération plus étroite avec ce pays. Nous avons des attentes très claires à l'égard de la Syrie, des attentes qui peuvent être formulées le mieux dans le cadre d'un dialogue plus intensif et plus structuré.

Il est d'ailleurs évident que le dialogue ne doit pas constituer une fin en soi. Dans un dialogue, les partenaires ont des attentes claires l'un à l'égard de l'autre. Si ces attentes ne sont pas satisfaites au courant d'un certain laps de temps, respectivement si le dialogue ne contribue pas à créer la confiance nécessaire pour une coopération plus étroite, alors il doit être combiné à des incitations plus concrètes. Comme dans le cas de l'Iran, où nous poursuivons une double approche. D'un côté, nous restons attachés au dialogue en proposant à l'Iran une série d'options de coopération pour le cas où il serait tenu compte de nos préoccupations relatives à son programme nucléaire.

De l'autre côté, la communauté internationale a pris une série de mesures pour signifier à l'Iran que son comportement a bien un prix. Le Luxembourg se joint à cet effort en appliquant fidèlement au plan national les mesures prises dans le cadre de l'ONU. Il ne doit pas être possible de contourner les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Une nouvelle proposition a été soumise à l'Iran dans le cadre de l'AIEA et on ne peut qu'espérer que celle-ci soit acceptée par l'Iran et que la confiance pourra ainsi être rétablie progressivement. Il convient de souligner que cette nouvelle proposition ne dispose pas seulement du soutien de l'Ouest, mais qu'elle a été élaborée avec l'engagement actif de la Russie. Il ne reste plus beaucoup de temps pour éviter des sanctions supplémentaires et j'espère que l'Iran en est conscient.

Le dialogue sur le programme nucléaire controversé de l'Iran ne doit pas faire oublier la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les manifestations qui ont éclaté en Iran après les élections présidentielles ont soulevées toute une série de questions qui n'ont jusqu'à ce jour pas reçu de réponse satisfaisante. J'ai moi-même fait savoir au Ministre iranien des Affaires étrangères lors de notre rencontre en septembre à New York que les lapidations barbares et autres exécutions n'ont plus leur place en ce siècle. Nous n'hésiterons pas à poursuivre notre engagement en faveur des droits de l'homme dans ce pays, que ce soit par le dialogue direct ou dans le cadre de l'ONU.

Le conflit israélo-palestinien

Si j'ai encore pu faire état l'année passée à cette tribune d'un optimisme prudent, la situation s'est entretemps détériorée de façon dramatique au Proche-Orient. Une nouvelle guerre a frappé la région, déversant des souffrances infinies sur la bande de Gaza. J'ai eu l'occasion de présenter dans le cadre d'une déclaration le 21 janvier dernier, le point de vue du gouvernement sur ce conflit. Il est évident qu'Israël doit avoir le droit de défendre ses citoyens contre toute forme d'attaque. Si nous avons donc condamné clairement les attaques de roquettes depuis la bande de Gaza contre Israël, j'ai également condamné vigoureusement les bombardements intensifs par l'armée israélienne de quartiers résidentiels à Gaza. Par son action militaire dans la Bande de Gaza, Israël a clairement violé le droit international.

Celui qui a lu le rapport Goldstone sait quels moyens ont été employés. Il y a eu des violations graves du droit humanitaire, dont des attaques indiscriminées contre des civils et des installations civiles. Ensemble avec nos partenaires européens, nous avons appelé les parties en conflit à faire en sorte que ceux qui ont violé le droit international rendent des comptes. Une des priorités de notre politique en matière de droits de l'homme est d'empêcher l'impunité et il ne doit pas y avoir d'exception. L'ONU a appelé les parties en conflit à lancer endéans de trois mois des enquêtes crédibles et surtout indépendantes sur ces violations graves, comme cela a été exigé dans la résolution y afférente adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU.

J'aurais souhaité que l'UE puisse adopter une position commune lors du vote portant sur le rapport Goldstone au sein de l'ONU la semaine dernière. Nous en étions très près avec l'Autorité palestinienne. Finalement on a échoué sur un mot.

De nombreux Etats membres de l'UE, dont le Luxembourg, ont estimé qu'il faudrait prendre le rapport Goldstone en considération « take into account », ce qui était longtemps acceptable pour les Palestiniens, jusqu'à ce, sous la pressions de certains pays arabes, ils aient souhaité à la fin du compte faire endosser ce rapport.

Le Luxembourg figurait avec 14 autres Etats membres de l'UE – par exemple la Suède en tant que Présidence de l'UE, la France ou encore la Belgique – parmi la majorité au sein de l'UE qui s'est abstenue. Après le vote, les Palestiniens ont remercié les pays qui ont voté en leur faveur, mais aussi ceux qui se sont abstenus. Cela prouve qu'ils se sont montrés compréhensifs à l'égard de nos arguments.

Le Luxembourg prend ce rapport très au sérieux et s'engage à ce qu'il reçoive les suites qu'il mérite et ceci afin que de tels événements ne se reproduisent plus. En ce qui concerne Israël, j'aimerais citer l'ancien Ambassadeur israélien auprès du Luxembourg, M. Avi Primor. Dans un article de la « Süddeutschen Zeitung » il écrivait que son pays ne pouvait pas se permettre une guerre tous les ans et que le fait de refuser le rapport Goldstone en bloc constituait une grosse erreur. Ceci est une déclaration forte que n'a pas besoin d'être commentée.

En ce qui concerne les Palestiniens, il reste à espérer que le dialogue interpalestinien – la réconciliation entre le Fatah et le Hamas – prendra des contours dans les meilleurs délais. La violence, le prêche de la haine, l'intolérance ne sont pas dans l'intérêt du peuple palestinien. Le rapport Goldstone lève clairement le voile sur les méthodes inacceptables du Hamas, des méthodes qui accordent une priorité à la terreur, qui permettent le recours à des boucliers humains. Ce sont des méthodes à condamner sans restriction et qui méritent aussi d'être punies.

Je ne veux pas passer sous silence ici l'actuelle situation tragique dans la bande de Gaza. Le blocage illégal de ce territoire par Israël continue à exiger un lourd tribut de la part de la population civile. Je ne peux que réitérer ici mon appel au gouvernement israélien à ce qu'il rouvre les points de passage à la frontière de Gaza immédiatement et sans conditions pour le flux de l'aide humanitaire, des marchandises commerciales et des personnes à destination et en provenance de Gaza. Il n'est pas acceptable que ces gens doivent toujours continuer à habiter des ruines à l'arrivée de l'hiver et qu'ils soient privés de toute perspective d'amélioration de leurs conditions de vie. Il doit être mis fin à cette punition collective.

En ce qui concerne le processus de paix, il m'est incompréhensible que le nouveau gouvernement israélien refuse de reprendre les négociations avec les Palestiniens là où le gouvernement précédent les a laissés. Car selon les principaux acteurs, un accord de paix a été à portée de main. Ceci constitue un lourd revers pour la paix dans toute la région et les prochaines semaines et mois seront cruciaux dans ce contexte. Il est plus important que jamais qu'Israéliens et Palestiniens puissent reprendre les négociations dans les meilleurs délais et ceci dans le respect des accords et ententes précédentes. Ceci signifie en premier lieu qu'Israël doit arrêter immédiatement la construction de colonies et ceci aussi bien à dans Jérusalem-Est occupé qu'en Cisjordanie. Cette provocation permanente que constitue la construction de colonies apporte de l'eau au moulin des extrémistes. Le vol de terres est de tout point de vue, international ou juridique, un manquement grave.

J'ai abordé précédemment les nouveaux accents qui nous parviennent ces jours-ci de Washington. Dans cette question des colonies, je dois ajouter de manière très claire que les bonnes déclarations, comme par exemple le discours du Président Obama au Caire, ne suffisent plus. Elles doivent être suivies d'actions concrètes.

L'UE est disposée à apporter son lot pour aider les parties à mettre en œuvre un accord de paix. Des discussions ont été lancées afin de voir comment l'UE pouvait soutenir les efforts du gouvernement palestinien pour construire son propre Etat. Le peuple palestinien a toujours pu compter par le passé sur le soutien du Luxembourg et cela restera ainsi quand il s'agira de construire leur propre Etat.

La situation actuelle ne peut pas perdurer. Sans un retour à la table des négociations, la région risque de se voir confrontée à une nouvelle vague de violences. L'Autorité palestinienne se trouve dans une situation précaire et les dernières déclarations du Président Abbas doivent être prises au sérieux. Israël ne pourra pas vivre en sécurité aussi longtemps que les Palestiniens se trouveront dans une situation désespérée. Il reste à espérer que l'actuel gouvernement israélien arrive aussi à cette conclusion, au profit de la propre sécurité d'Israël.

Afrique

Ce serait une erreur grave que de limiter notre attention à nos seuls voisins directs et à quelques grands acteurs.

L'Afrique est un continent qui a beaucoup gagné en importance ces dernières années, à la fois en termes politiques et économiques. Les Africains sont devenus un partenaire politique important pour le Luxembourg et l'Europe avec lequel nous travaillons étroitement ensemble. Les pays africains auront de plus en plus de poids sur la scène internationale. L'Europe devra unir ses efforts avec eux pour relever ensemble les grands défis globaux tels que le changement climatique, la crise économique mondiale, la lutte contre le terrorisme, pour ne mentionner que ceux-là.

L'Afrique est sur la bonne voie. En dépit de tous les revers et de toutes les nouvelles désastreuses, le continent fait des progrès importants. Il y a en effet de plus en plus de démocraties en Afrique et les économies africaines comptent depuis des années l'un des taux de croissance les plus importants au monde. Les Africains sont en train de construire une organisation continentale, l'Union africaine, taillée sur le modèle de l'UE, et qui devrait faire avancer le continent sur le plan interne tout en lui conférant une voix forte et unie sur la scène internationale. Le Luxembourg se réjouit de cette évolution. C'est pour ces raisons que le Luxembourg accrédiitera dans les prochains mois, pour la première fois, un Ambassadeur non-résident auprès de l'Union africaine.

Malgré tous les progrès on constate malheureusement aussi quelques revers. Les récents coups d'Etat dans plusieurs pays africains nous préoccupent. L'Afrique de l'Ouest, région où le Luxembourg est particulièrement présent, est frappée au premier titre.

Nos bureaux de coopération au Cap-Vert, au Sénégal et au Burkina Faso ont été élevés au rang d'Ambassades pour ajouter une dimension politique et économique à nos relations en matière de coopération au développement. L'Afrique de l'Ouest deviendra toujours plus importante dans les années à venir, notamment en raison de sa proximité géographique avec l'Europe. Il est dès lors essentiel de renforcer nos relations avec cette région, à la fois pour relever ensemble et de manière efficace les défis communs et pour saisir les opportunités qui s'offrent à nous.

Notre coopération avec l'Asie

Nos relations avec le continent asiatique sont également d'une grande importance et le Luxembourg y est représenté à travers quatre Ambassades. Ces quatre Ambassades couvrent treize pays en tout. Depuis le mois d'avril de cette année, notre Ambassadeur à Bangkok est accrédité auprès du Secrétariat Général de l'ASEAN – l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est, basée à Jakarta. Au cours des dernières années, l'ASEAN a accompli d'énormes progrès dans le domaine de l'intégration régionale : par exemple, ces dix pays de l'Asie du Sud-est ont adopté une charte, entrée en vigueur en décembre de l'année dernière, et qui prévoit la mise en place, d'ici

2015, d'une communauté ASEAN reposant sur les trois piliers que sont la sécurité, l'économie et le domaine socioculturel.

Les dix pays de l'ASEAN ont décidé, lors de leur récent sommet, la création d'une commission des droits de l'homme. Il importe que le Luxembourg reconnaisse l'importance de ces pays, à côté des puissances du continent que sont la Chine, le Japon, la Corée du Sud et l'Inde. Même si la crise économique mondiale a entraîné une baisse de leurs exportations, les Etats membres de l'ASEAN restent avec la Chine, le moteur de la reprise économique. Je tiens à indiquer dans ce contexte que certains de ces pays, en plus de leur rôle dans l'échange de biens, sont d'un grand intérêt dans le domaine de l'échange de services et, entre autres, dans le domaine financier.

Afghanistan

J'aimerais évoquer trois points en relation avec l'Afghanistan, sujet qui a été amplement débattu par le Parlement il y a une quinzaine de jours :

- 1) Je ne peux que regretter que le deuxième tour des élections présidentielle n'ait pas eu lieu. La légitimité du Président Karzai en a pâti. L'Organisation des Nations Unies a fini par reconnaître l'élection du Président, tout comme l'Union Européenne.
- 2) Il faut rappeler, clairement et fermement, que le gouvernement afghan est appelé à combattre la corruption, à se doter de structures étatiques et à améliorer sensiblement la sécurité. Pour ce faire l'Afghanistan nécessite le soutien de la communauté internationale, des Nations Unies, de l'OTAN et de l'UE. Le Luxembourg, par l'intermédiaire de ses soldats à l'aéroport de Kaboul, continuera d'assumer d'importantes tâches dans le cadre de l'ISAF.
- 3) Il nous faut établir, par le biais de la tenue d'une grande conférence internationale, le nouvel « *Afghan Compact* » (l'ancien arrive à échéance en 2010), pour la coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale en vue de la reconstruction du pays. Pour ce faire, une présence militaire est indispensable afin de garantir un niveau de sécurité adéquat. L'objectif est toutefois de mettre l'accent sur la reconstruction, et non sur l'action militaire. Ceci dans la perspective de remettre l'Afghanistan dans les mains des Afghans le plus rapidement possible. La réconciliation du peuple afghan est la condition *sine qua non* pour pouvoir atteindre ce noble objectif, visé par la communauté internationale.

Le monde d'aujourd'hui connaît une vaste panoplie de problèmes ayant une essence commune : des institutions défailtantes, une gouvernance faible, l'absence d'Etat de droit, le non-respect des droits de l'homme.

Nous nous efforçons, en tant que Luxembourgeois et Européens, à apporter notre contribution pour que des améliorations et – espérons-le – des solutions puissent être trouvées.

Nous croyons cependant qu'il ne nous appartient pas d'imposer notre sagesse au monde entier. Les solutions doivent être trouvées par le biais du dialogue, dans le cadre d'institutions internationales et dans le respect de leurs règles et procédures.

Il ne s'agit pas d'une réflexion théorique : nous concrétisons nos bonnes paroles à travers nos engagements dans le cadre de l'ONU. Nous apportons d'importantes contributions au budget ordinaire des missions de la paix. L'armée luxembourgeoise a participé et participera à des missions de l'ONU ainsi qu'à des missions mandatées par l'ONU. Nous participons pleinement aux activités de l'Organisation et assumons nos responsabilités dans les différents organes de l'ONU. A titre d'exemple, le Luxembourg assure actuellement la présidence du Conseil économique et social de l'ONU et le formidable travail de notre Ambassadrice est apprécié et loué.

En tant que membre fondateur des Nations Unies ayant résolument bâti sa politique étrangère sur l'intégration et le multilatéralisme, il est logique que nous sommes prêts à assumer l'ultime responsabilité, celle pour le maintien de la paix et la sécurité. Ainsi s'explique notre candidature pour un siège non permanent au Conseil de Sécurité, déposée en 2001.

Il nous appartiendra alors de démontrer qu'un petit pays peut apporter sa contribution au niveau le plus élevé de la gouvernance mondiale.

Une meilleure société internationale ne se crée pas toute seule ni au rabais. En ce sens, la politique internationale ne diffère pas de la politique nationale.

Les améliorations se font si tous se considèrent appelés à y contribuer : les hommes et les nations sont mis au défi. Nous en avons conscience et nous agissons en conséquence.

Je vous remercie.